



RETRAITES

Comment réaliser un bilan retraite...Vite et bien !

VALERIE BATIGNE



Newsletter n°17 470 du 26 OCTOBRE 2017



Réaliser un bilan retraite pour un client peut virer au cauchemar.....

Obtenir les bonnes informations, les saisir, faire attention aux détails, repérer les erreurs dans les relevés, les faire régulariser, ne pas passer à côté des optimisations.....

Petite méthodologie.

- 1- Obtenir les bonnes informations**
- 2- Saisir les informations**
- 3- Relever les erreurs**
- 4- Réaliser des simulations aux dates pertinentes**
- 5- Proposer des optimisations pertinentes.**

Obtenir les bonnes informations

Il est désormais beaucoup plus facile qu'avant d'obtenir les relevés de retraite. Les relevés de situation individuelles, inter-régimes sont disponibles sur de nombreux sites publics.

Attention cependant :

- Il faut avoir un mandat de la part du client ou les récupérer en présence du client ;
- Ces relevés ne sont pas toujours complets : les données peuvent être indisponibles ou certains régimes manquants. Dans ce cas, il faut aller récupérer les données dans le bon régime... à l'ancienne.

Saisir les informations

Il faut ensuite rentrer les données dans un simulateur ou un fichier excel. Cela est non seulement fastidieux et source d'erreurs mais requiert souvent une certaine expertise....Il faut en effet rentrer les données dans les bonnes cases.

Certains outils innovants permettent d'échapper à cette étape en proposant un téléchargement du RIS avec une lecture immédiate.

Relever les erreurs

Encore une étape fastidieuse ! mais source de valeur ajoutée pour le client. Certains outils permettent de repérer les anomalies grâce à des algorithmes et mettent à disposition des courriers. C'est un gain de temps précieux. Il faut aussi dans certains cas bien maîtriser la législation pour déterminer si le client a droit ou non à des trimestres ou des points gratuits

en cas d'absence ou simple présomption de cotisation. Disposer d'une bonne base documentaire est un point clé.

Le plus ingrat consiste alors à faire régulariser ces erreurs auprès de caisses. Il faut s'armer de patience et réaliser de nombreuses relances. C'est indubitablement une mission très preneuse de temps, qu'il convient de valoriser et de facturer.

Réaliser des simulations aux dates pertinentes

Il faut d'abord compléter la carrière des trimestres et points manquants pour que les simulations soient exactes puis demander au client quelles sont ses projections de revenus. Le choix des dates pertinentes suppose de bien comprendre les mécanismes d'obtention des taux plein ainsi que les attentes et besoin du client.

Pour les aspects calculatoires, plusieurs méthodes existent :

- Le tableau excel pour les pros. Il a l'avantage d'être totalement paramétrable mais suppose une très grande expertise. Gare aux erreurs !
- Les simulateurs : il faut choisir un simulateur fiable, qui vous permettra de réaliser le bilan au plus vite et qui vous donne accès à une assistance.

Proposer des optimisations pertinentes.

Le client cherche en général à savoir s'il peut partir plus tôt, s'il est intéressant de racheter des trimestres, dans quelles conditions il peut continuer à travailler à la retraite, si ses périodes à l'étranger ont bien été prises en compte...

Rendez-vous pour le détail des calculs et des situations, les astuces et conseils à la formation du 9 novembre 2017.

<p>PARIS</p>  <p>9 NOVEMBRE 2017</p> <p>7 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>VALERIE BATIGNE</p>	<p>LES CLEFS POUR ÉLABORER UNE STRATÉGIE RETRAITE PERTINENTE</p>	<p>PERFECTIONNEMENT ACTUALISATION</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
---	---	---	--

Par ailleurs vous trouverez ci desous une petite illustration d'un bilan retraite réalisée avec l'outil sapiendo-retraite.fr

SUITE...

- ✓ La saisie des données en 3 mn grâce au téléchargement du RIS

J'envoie le RIS à SAPIENDO

Ce RIS concerne Moi-même Un tiers Nom : Prénom :

RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE
Synthèse de vos droits, connus au 07/09/2013, dans vos régimes de retraite légalement obligatoires

Envoyer le RIS au format original (PDF) non modifié

RIS 1 ISABELLE CNAV

Envoyer mon RIS

Durées d'assurance : Régimes - dernière année connue* : 41
Régimes - dernière année connue* : 101

Consultez nos règles de simplification Voir notre politique de confidentialité

- ✓ La simulation instantanée aux dates clés

ISABELLE LOREM 2017-07-18 12:58:51
VOTRE SIMULATION EST TERMINÉE

Résultat de votre simulation

Âge légal de votre départ à la retraite 01 Jan. 2022 158 trimestres 3 763 € *	Âge de votre taux plein 64 ans 3 mois 167 trimestres 4 449 € *	Taux plein AGIRC-ARRCO 65 ans 3 mois 171 trimestres 4 614 € *
--	---	--

	Points et trimestres acquis	Points et trimestres projetés	Âge légal	Taux plein	Taux plein AGIRC-ARRCO
Âge	17 ans 0 trimestre	54 ans 126 trimestres	62 ans 158 trimestres	64 ans 3 mois 167 trimestres	65 ans 3 mois 171 trimestres
Statuts (détail au click)	Salarié du secteur privé				
	ACQUIS	PROJETÉS	RÉSULTAT		



✓ L'algorithme de détection des erreurs

2016	49	4	4	152.93	3497	4663	0
------	----	---	---	--------	------	------	---

Nous avons détecté pour l'année 2016 une baisse de points significative par rapport à l'année précédente. Avez-vous travaillé toute l'année dans le(s) régime(s) suivant(s) ?

Commerçant complémentaire (RSI)

Oui
 Non
 Je ne sais pas

VALIDER ET PASSER À LA QUESTION SUIVANTE

✓ La mise à disposition des courriers de demande de régularisation pré-complétés

- Sapendo - Suivi métier

L'analyse de votre carrière est désormais terminée.
Vous trouverez ci-après un récapitulatif des courriers à adresser.

✓ 8 Courriers à envoyer aux caisses

Sapendo met à votre disposition des courriers préalablement renseignés qui vous permettront de régulariser votre situation.

> 0 réponse à compléter
(réponse aux questions « je ne sais pas »)

Nous vous rappelons que dans votre situation chaque trimestre récupéré peut vous faire gagner jusqu'à 11 400 €.

- ▲ 1. Attribution possible de Trimestre(s) enfant(s) au père

Pour les enfants nés après 2010, le père peut se voir attribuer jusqu'à 4 des 8 trimestres enfants, au titre de l'éducation des 4 premières années. Attention, il faut en faire la demande entre les 4 et les 4 ans et demi de l'enfant. Vous trouverez un formulaire ci-joint. Si vous souhaitez de plus amples précisions, merci de faire appel à un conseiller Sapendo. En savoir plus sur l'attribution des trimestres enfants

* Déclaration en vue de la répartition entre les parents des trimestres d'assurance retraite attribués pour chaque enfant né ou adopté à compter du 1^{er} janvier 2010 [Télécharger le formulaire](#)
- ▲ 2. Majoration pour enfants à charge

Si vous avez des enfants à charge à la date de votre retraite, une majoration de 5 % par enfant à charge vous sera accordée à l'ARRCO et à l'AGIRC tant que votre enfant sera à charge. [En savoir plus sur la définition d'enfant à charge](#)
- ▲ 3. Non prise en compte des périodes à l'étranger

Allemagne : les périodes travaillées à l'étranger dans les pays conventionnés ou dans la zone d'application des règlements



✓ La détection des départs anticipés

L'optimisation

L'éligibilité au départ anticipé
(25% des salariés sont concernés)

Éligibilité au départ anticipé
Rentabilité rachat de trimestre
Cumul emploi retraite

Sapiendo n'a pas détecté une opportunité de départ pour inaptitude

Au moins un de vos régimes ne prévoit une telle possibilité et/ou ce dispositif n'est pas opportun dans votre situation.

Sapiendo détecte que vous êtes susceptible d'être éligible au départ anticipé pour carrière longue.

Vous remplissez les critères suivants :

Nombre de trimestres validés avant 20 ans	Nombre de trimestres validés à 61 ans 9 mois
5 / 5	167 / 167

⚠ Vérifier si tous vos trimestres sont éligibles.

Vous avez déclaré n'être pas bénéficiaire d'une rente AT/MP de 20% au moins

Sachez que si vous avez une rente AT / MP entre 10 et 20 % vous pouvez prétendre à un départ anticipé pour pénibilité. Sapiendo vous accompagne dans les démarches auprès des caisses.

✓ Le calcul de la rentabilité des trimestres

Éligibilité au départ anticipé
Rentabilité rachat de trimestre
Cumul emploi retraite

Il vous manque 9 trimestres pour avoir votre taux plein.

Vous avez indiqué un revenu **supérieur à 39 228 €** qui détermine le prix du trimestre.

[Modifier](#)

4 138 € par trimestre

Il existe plusieurs options de rachat de trimestres. Sapiendo ne vous propose que l'option pour «le taux» uniquement, généralement la plus rentable. ?

! Il peut être pertinent de racheter jusqu'à **9** trimestres
Quels trimestres pouvez-vous racheter ? [Vérifier](#)

Prix

4 138 €

Nbre. trimestres rachetés

1

Amorti en 7.2 an(s)

+ 572 €

Calculer l'amortissement

Rentabilité

Pour intégrer l'effet fiscal dans la rentabilité, renseignez les éléments suivants :

Taux moyen d'imposition affectant le montant du rachat de trimestres.	Taux moyen d'imposition affectant le suppléement de retraite.
40 %	20 %

Valider



✓ Les bonnes informations sur le cumul emploi-retraite

Vous pourrez faire valoir vos droits à la retraite et continuer à travailler. C'est le dispositif du « cumul emploi retraite ».

Vous êtes dans le cas du cumul emploi retraite plafonné

C'est-à-dire que vous n'avez pas atteint votre taux plein (167 trimestres) ou l'âge de votre taux plein, qui est de **64 ans 3 mois**.

Attention

La somme de votre pension de retraite globale (base et complémentaire) et de vos revenus d'activité ne doit pas dépasser une certaine limite :

Plafond pour le régime général et/ou MSA

La limite pour le régime général de la sécurité sociale est la moyenne de vos revenus d'activité des 3 derniers mois civils (ou 1,6 fois le Smic si ce montant est plus avantageux).

En cas de dépassement, le montant de votre retraite est réduit (en fonction du montant du dépassement). Dès que votre revenu d'activité baisse ou si vous cessez de travailler, prévenez votre caisse régionale afin que le montant de votre retraite puisse être réajusté à votre nouvelle situation.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas conclure un nouveau contrat de travail avec le même employeur avant 6 mois après votre date d'effet de la retraite.

À 167 trimestres ou 64 ans 3 mois la contrainte de revenus à ne pas dépasser cessera.

Vous serez alors dans le cadre du cumul emploi libre : c'est-à-dire que vous pouvez percevoir à la fois pension de retraite et revenus d'activité sans plafonds de revenus.

Cumul emploi
retraite libre



Avez-vous pensé à la retraite progressive ?



NOS PROCHAINES FORMATIONS CONSACREES A L'IMMOBILIER



<p>APPROCHE PATRIMONIALE DE L'IMMOBILIER: Acquisition, gestion, cession JACQUES DUHEM & STEPHANE PILLEYRE</p>	<p>BORDEAUX 14 ET 15 NOVEMBRE 2017 14 HEURES DE FORMATION</p>		<p>DETAILS ET INSCRIPTIONS CLIQUEZ ICI</p>
<p>LE LOUEUR EN MEUBLE Un OVNI :Analyse juridique et fiscale JACQUES DUHEM</p>	<p>PARIS 21 NOVEMBRE 2017 7 HEURES DE FORMATION</p>		<p>DETAILS ET INSCRIPTIONS CLIQUEZ ICI</p>
<p>LE LOUEUR EN MEUBLE Un OVNI :Analyse juridique et fiscale JACQUES DUHEM</p>	<p>LYON 5 DECEMBRE 2017 7 HEURES DE FORMATION</p>		<p>DETAILS ET INSCRIPTIONS CLIQUEZ ICI</p>

SUITE...



NOTRE TOURNEE 2018

PANORAMA DE L'ACTUALITE FISCALE

7 HEURES DE FORMATION

UN SUPPORT DE PLUS DE 200 PAGES

DES SIMULATEURS PEDAGOGIQUES

JANVIER		FÉVRIER		MARS	
SAM 20		JEU 1	NANTES	JEU 1	PARIS
D 21		VEN 2	RENNES	VEN 2	61-304 Ch.le Bon ○
LUN 22	04	SAM 3		SAM 3	62-303 Guénolé
MAR 23	PARIS	D 4		D 4	63-302 Casimir
MER 24	BORDEAUX	LUN 5	CLERMONT Fd	LUN 5	64-301 Olive 10
JEU 25	AIX EN PROVENCE	MAR 6	PARIS	MAR 6	65-300 Colette
VEN 26	LYON	MER 7	MONTPELLIER/BIARRITZ	MER 7	66-299 Félicité
SAM 27		JEU 8	NICE	JEU 8	PARIS
D 28		VEN 9		VEN 9	
LUN 29	05	SAM 10		SAM 10	
MAR 30	PARIS	D 11		D 11	
MER 31	TOULOUSE / LILLE	LUN 12	07	LUN 12	11

INSCRIVEZ VOUS VITE ! NOMBRE DE PLACES LIMITE

DETAILS ET INSCRIPTIONS [CLIQUEZ ICI](#)

SUITE...

<p>BORDEAUX</p>  <p>14 et 15 NOVEMBRE 2017</p> <p>14 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>STEPHANE PILLEYRE</p>	<p>APPROCHE PATRIMONIALE DE L'IMMOBILIER : ACQUISITION, GESTION, CESSION</p>	<p>PERFECTIONNEMENT ACTUALISATION</p> <p>Formation validante à hauteur de 14 heures pour les professionnels de l'immobilier</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>PARIS</p>  <p>16 et 17 NOVEMBRE 2017</p> <p>14 HEURES DE FORMATION</p>	  <p>PIERRE YVES LAGARDE JACQUES DUHEM</p>	<p>LES SOCIETES HOLDING NOUVEAUTÉS – DIFFICULTÉS D'APPLICATION- OPTIMISATION ASPECTS JURIDIQUES, FISCAUX ET SOCIAUX</p>	<p>INGENIERIE PATRIMONIALE DU CHEF D'ENTREPRISE</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>PARIS</p>  <p>21 NOVEMBRE 2017</p> <p>7 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>JACQUES DUHEM</p>	<p>LA LOCATION EN MEUBLÉ: UN OVNI FISCAL</p>	<p>PERFECTIONNEMENT ACTUALISATION</p> <p>Formation validante à hauteur de 7 heures pour les professionnels de l'immobilier</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>

SUITE...

<p>PARIS</p>  <p>22 NOVEMBRE 2017</p> <p>7 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>STEPHANE PILLEYRE</p>	<p>COMMENT INTÉGRER DÉSORMAIS L'ASSURANCE VIE DANS LES STRATÉGIES PATRIMONIALES</p>	<p>PERFECTIONNEMENT ACTUALISATION</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>PARIS</p>  <p>23 et 24 NOVEMBRE 2017</p> <p>14 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>JACQUES DUHEM</p>	<p>MAITRISER LES FONDAMENTAUX DE LA FISCALITÉ PATRIMONIALE</p>	<p>INITIATION A LA GESTION DE PATRIMOINE</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>PARIS</p>  <p>28 et 29 NOVEMBRE 2017</p> <p>14 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>PIERRE-YVES LAGARDE, STEPHANE PILLEYRE ET JACQUES DUHEM</p>	<p>GESTION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL : ANALYSER ET MAÎTRISER LES SCHÉMAS À RISQUES</p>	<p>INGENIERIE PATRIMONIALE DU CHEF D'ENTREPRISE</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>

SUITE...

<p>PARIS</p>  <p>6 DECEMBRE 2017</p> <p>7 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>STEPHANE PILLEYRE</p>	<p>SOCIÉTÉS CIVILES ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX: APPROCHE PRATICO PRATIQUE</p>	<p>PERFECTIONNEMENT ACTUALISATION</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>LYON</p>  <p>5 DECEMBRE 2017</p> <p>7 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>JACQUES DUHEM</p>	<p>LA LOCATION EN MEUBLÉ: UN OVNI FISCAL</p>	<p>PERFECTIONNEMENT ACTUALISATION</p> <p>Formation validante à hauteur de 7 heures pour les professionnels de l'immobilier</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>PARIS</p>  <p>7 et 8 DECEMBRE 2017</p> <p>14 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>STEPHANE PILLEYRE</p>	<p>FONDAMENTAUX DE LA GESTION DE PATRIMOINE MISE EN PRATIQUE DU CONSEIL PATRIMONIAL</p>	<p>INITIATION A LA GESTION DE PATRIMOINE</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>
<p>PARIS</p>  <p>7 DECEMBRE 2017</p> <p>7 HEURES DE FORMATION</p>	 <p>FREDERIC AUMONT PHILIPPE DELORME</p>	<p>ANTICIPER LES RISQUES DE DECES ET/OU D'INCAPACITE DU CHEF D'ENTREPRISE SUR L'OUTIL PROFESSIONNEL</p>	<p>INGENIERIE PATRIMONIALE DU CHEF D'ENTREPRISE</p> <p><u>Programme détaillé et inscription</u></p>

